

## Dépôt de sapins naturels

### Récépissé de Dépôt

Le présent document atteste du dépôt légal de la publication nommée ci-dessus.

Chaque année, le Conseil Municipal met en place des points collecte pour vos sapins naturels !

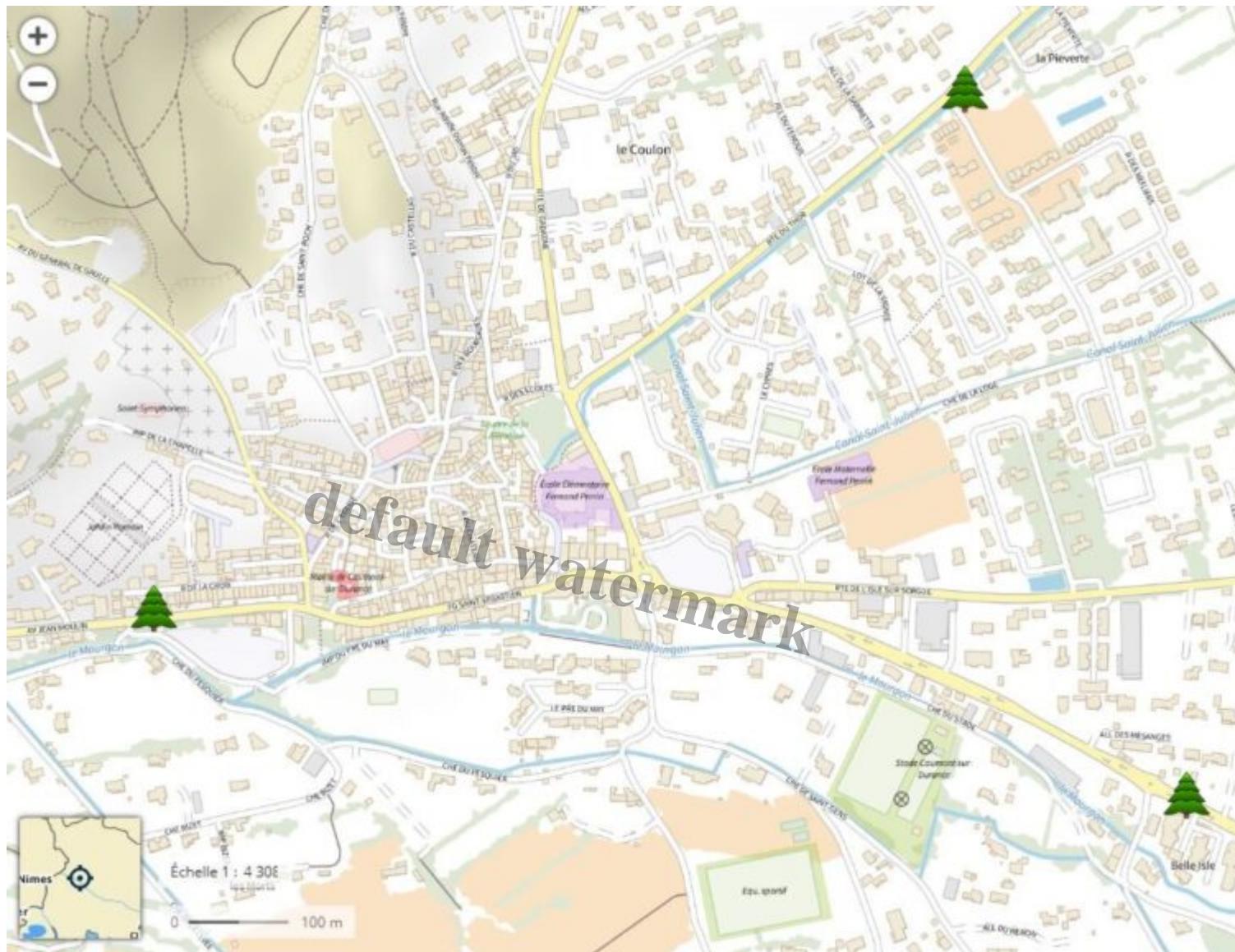
**À partir d'aujourd'hui, vendredi 26 décembre 2025 et jusqu'au 12 janvier 2026**, vous pouvez déposer votre sapin sur les emplacements prévus à cet effet :

- Place Maurice Baux
- Route du Thor, à l'entrée de la résidence Le Solys
- Route de Cavaillon, devant les Jonquiers

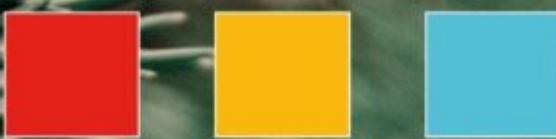
**Merci de n'y déposer que des sapins naturels, sans décos.** Les sapins ne doivent pas être déposés sur la voie publique, dans les containers ou en dépôt sauvage, sous peine de contravention.

C'est là une des façons de contribuer au **recyclage des déchets** ! Chaque année, le nombre de sapins achetés pour les fêtes de fin d'année représente quelques milliers d'arbres sur le territoire communautaire.

## Lieux de collecte des sapins



*default watermark*



# DÉPÔT DE SAPINS JUSQU'AU 12 JANVIER 2026

*default watermark*  
*Uniquement des sapins naturels sans décoration !*

- Place Maurice Baux
- Route du Thor, à l'entrée de la résidence Le Solys
- Route de Cavaillon, devant les Jonquiers

## Categorie

### 1. Actualités

**Date de dépôt**

26/12/2025 0h01

**Par:**

*default watermark*